

République Française

Département de la Drôme - Arrondissement de Valence - Canton de Romans sur Isère

COMMUNE DE CHATILLON SAINT JEAN

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 27 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Le 1^{er} Adjoint Pascal REGAZZONI, Monsieur le Maire étant empêché.

Etaient présents : Roger DEBRIS, Céline DINIS Adjoints au Maire
Mesdames ANTONIETTI Martine, GONDEAU Séverine, VORON Marie-Hélène, Messieurs BENEZET Damien, GARCIA Roland, MOURRARD Michel, ODEYER Bernard, VANHAECKE Gérard, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

- M. FUHRER Gérard, Maire
- Mme Anne-Lise BARD, Conseillère Municipale,
- Mme Marielle ROOSEBOOM, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Pascal REGAZZONI,
- Mme Colette SIBUT, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Michel MOURRARD Adjoint au Maire

Etait en retard :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : le 24 juin 2019

Un scrutin a eu lieu, Séverine GONDEAU est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil adopte le Compte-rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour Monsieur Pascal REGAZZONI remercie sincèrement le Conseil Municipal ainsi que le personnel pour la grande implication de chacun depuis le 15 juin dernier.

- ⇒ *Intervention de M. Le maire par téléphone à 19h15 : Bien évidemment, il est déçu de ne pas avoir été à nos côtés pour faire face à cette catastrophe. Mais devant l'ampleur des dégâts et ces circonstances si particulières, un vrai travail d'équipe a été déployé et il remercie tout un chacun, plus particulièrement Monsieur Pascal REGAZZONI 1^{er} Adjoint.*

I – BILAN SUR LE VIOLENT ORAGE DU 15 JUIN 2019

Un orage de grêle d'une violence extrême suivi d'une forte pluie se sont abattus sur la Commune de Châtillon-Saint-Jean samedi 15 juin 2019 à 14h30 dévastant tout sur leurs passages : habitations, bâtiments agricoles, bâtiments communaux, (mairie, marché couvert, toutes les écoles, ALSH, l'Eglise, bâtiment abritant l'activité GIL, le local technique, les vestiaires du rugby, la buvette...) voitures, cultures...

Devant l'ampleur des dégâts, un poste de commandement du SDIS s'est installé à la mairie durant trois jours consécutifs du lundi 17 au mercredi 19 juin 2019. Ils ont pu engager environ 250 interventions pour des bâchages et des reconnaissances de premières nécessités.

Fort heureusement, aucune victime n'est à déplorer sur notre commune, et à ce jour aucun blessé grave, ce qui est miraculeux à la vue des dégâts et des travaux d'urgence entrepris sur les bâtiments privés et municipaux.

Monsieur Hugues MOUTOUH Préfet de la Drôme, Monsieur Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et MP Mouton Présidente du Conseil Départemental de la Drôme, Karine GUILLEMINOT, Conseillère Départementale, Emmanuelle ANTOINE, Députée, ont pu constater l'ampleur des dégâts lors de leur visite à Châtillon-Saint-Jean dès lundi 17 juin 2019.

Environ 90% des Chatillonnais ont été sinistrés avec pour certains des pertes conséquentes, toitures totalement détruites, infiltration d'eau dans les habitations, voitures complètement sinistrées avec d'énormes impacts, les extérieurs complètement dévastés, bâtiments agricoles, cultures totalement détruites...

Une organisation de crise s'est installée au secrétariat de mairie et sur le terrain. L'objectif premier était de sécuriser les personnes et ensuite les bâtiments. Un listing des personnes sinistrées a été créé au secrétariat de mairie.

Un listing des personnes à reloger dans l'urgence a été établi et la Commune a relié les demandes auprès des bailleurs sociaux. Quelques familles seulement ont dû être relogées par les services des bailleurs sociaux, dont certaines encore sont suivies.

Différents arrêtés ont été pris afin d'interdire la circulation dans les rues par rapport aux risques de chutes de tuiles. Un périmètre de sécurité a été installé autour de l'Eglise et de la Mairie. L'accès à la quasi-totalité des bâtiments a été interdit par les pompiers compte-tenu des éboulements de toits, plafonds, tuiles etc... Les bâtiments scolaires et l'ALSH ont été interdits d'accès au personnel: effondrement des plafonds.

La Commune de Saint Paul les Romans a proposé gracieusement des salles communales afin de délocaliser les écoles élémentaires et maternelles jusqu'à la fin de l'année soit une quinzaine de jours. Un transport scolaire avec VRD a été mis en place afin de véhiculer les enfants le matin et le soir. Un grand merci à la municipalité Saint Pauloise pour sa réactivité. Cet élan de solidarité a permis aux petits Chatillonnais d'être scolarisés jusqu'à la fin de l'année.

Devant l'ampleur des dégâts, la Commune, avec l'autorisation du SDIS a pu rouvrir une partie de la Salle Daniel ARDIN malheureusement sinistrée elle aussi, afin d'accueillir d'éventuels Chatillonnais durant les nuits du 19 au 20 juin 2019. Une cellule psychologique a également été mise en place dans la salle, avec l'appui de la Croix Rouge.

Différentes réunions de crise ont été organisées à la mairie réunissant les différents partenaires de l'Etat afin de nous aider dans nos démarches :

- Préfecture / DDCS / Assureurs
- Rectorat, Académie, inspecteur de l'académie, professeurs des écoles, ALSH, Parents d'élèves.

Pour faciliter les déblais de nos administrés, des bennes de tri ont été installées au local technique du 24 au 28 juin 2019 afin que les habitants puissent déposer leurs gravats, tuiles, vitres, déchets verts mobilier avec une mise à disposition gratuite par l'agglomération VRA.

Une tournée des chemins communaux a été faite afin de constater les dégâts. Une entreprise de balayage est intervenue ainsi qu'une entreprise qui sera commandée pour le curage des fossés.

Dès le 18 juin, la Commune a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : un arrêté en date du 21 juin 2019 l'a reconnue au titre des inondations et des coulées de boue. La grêle n'est pas reconnue au titre de cet arrêté.

Différents experts ont visité les bâtiments communaux et se pose aujourd'hui la question de la procédure d'indemnisation. Comment la Commune va-t-elle procéder pour réparer au plus tôt les dégâts, en commençant par les écoles : il faut absolument trouver une solution pour la rentrée de septembre 2019. Les travaux seront-ils terminés pour accueillir les enfants ? l'ALSH et la cantine scolaire seront-ils opérationnels ? Il faut absolument prendre les dispositions nécessaires dès aujourd'hui et peut-être prévoir l'installation de bungalows pouvant remplacer les classes et Kaliwali (ALSH)

.

Des interrogations se posent :

- Nous allons devoir faire des marchés publics : mais quelle procédure ? car l'assurance ne remboursera pas directement les entreprises.
- Comment allons-nous lancer la procédure ? tous les bâtiments, par tranche ????
- Financement ?
- Ne pourrions-nous pas demander une aide pour une délégation de maîtrise d'ouvrage ?
- Une réunion avec les experts et l'assureur aura lieu vendredi après-midi pour répondre en partie aux questions posées, mais il restera aussi à déterminer par clef de répartition, quels seront les montants alloués à la commune au titre de dotations exceptionnelles de la région (estimée à 5M€ environ), du département (1M€ environ) et de l'agglo VRA (1M€ environ). Bien évidemment, nous sommes en relation avec nos grands élus et les services de l'état quotidiennement, la vraie difficulté est d'assurer nos devoirs régaliens et dans les termes de la légalité.
- Malgré les urgences qui se présentent à la collectivité, pragmatisme et choix raisonnés seront toujours prioritaires. Nous engageons nos responsabilités à chaque minute sur des décisions hâtives qui pourraient être préjudiciables pour la commune et ses finances.

A cette situation exceptionnelle, je voudrai tout d'abord remercier le courage et l'abnégation de tout le personnel communal tous services confondus, d'avoir affronté aussi personnellement des sinistres sur leurs propres habitations et biens, et malgré cela, ont permis de gérer cette « crise » dans de bonnes conditions au profit de nos administrés.

Remerciements appuyés à nos élus, maire compris qui commence à œuvrer malgré sa convalescence, une mention spéciale à M. Roger Debris pour son implication, à Céline Dinis pour avoir géré le volet scolaire sans faille, MH Voron pour le délicat volet social et relogement et tous ceux qui se sont investis sans compter pour leur commune, je ne veux oublier aucun d'entre vous.

Je citerai aussi les appuis chaleureux et spontanés des collègues élus et des différents services qui ont contribué à cette crise (dans le désordre d'apparition) :

Le SDIS26 en particulier le Cdt Cassignol Cdt Maillou Cpt. Vernet et toutes les unités dépêchées de la Drôme et de l'Ardèche au péril des conditions d'intervention délicates, M.Lunel et le CM de Saint Paul les romans, Mme Thoraval, Mme Nieson, M. Larue, Mme Paret, Mme la sénatrice MP Monier, Mme la député E. Anthoine, M. le secrétaire général de la préfecture M. Vieillescazes, Mme K.Guillemot CD, M. Le directeur de la DDCS M. Demars, M. Jullian de la DDT, M. Daragon président de l'agglo VRA, Mme Peyrard VRD, Mme Girard V.Présidente gestion des déchets, Mme Crozier pour la gestion des bennes tournantes au dépôt technique, M. Hoberg de VRH, M. Millet notre assureur et le cabinet Galtier expertise qui défendra nos intérêts (Mrs Garde et Boyer) , MN Pernaut Présidente du SIVOS, Mme Plancher directrice des écoles élémentaires ainsi que tous les professeurs des écoles, M. Joly Président de la Croix Rouge et ses équipiers, M. Bontemps assureur, voilà pour les principaux acteurs, mais je pourrais encore tripler cette liste.

Je dois encore ajouter à cette liste un remerciement très particulier à Mme B.Germain, Châtillonnaise de cœur depuis quelques mois seulement, et qui spontanément a proposé ses services de manière totalement dévouée et bénévole pour l'accueil des sinistrés en mairie, ce qui a permis de soulager grandement nos services administratifs en mairie. Cela est sans compter sur la solidarité des associations châtillonaises, autres particuliers des communes pour des soutiens financiers ou proposition de relogement solidaires,...etc

A ce jour, Nous sommes à l'heure du bilan, des devis et des comptes, mais aussi des pansements de blessures psychologiques à venir.

Mes chers élus, nous garderons le cap et nous aurons besoin encore de vos énergies pour les semaines et les mois jusqu'à la fin du mandat que nous nous devons d'honorer, cela s'annonce laborieux, mais au regard de ce que j'ai pu voir dans les yeux et les actes de nos citoyens châtillonnais, la solidarité et la résilience ne seront pas de vains mots.

L'assemblée tient à remercier Monsieur Pascal REGAZZONI, 1^{er} Adjoint, pour sa réactivité, sa grande disponibilité, toutes ses démarches administratives. Il a su gérer d'une façon exemplaire cette situation de crise.

II – PERSONNEL COMMUNAL

Vu les circonstances actuelles un renfort de personnel va être nécessaire. De plus, les congés débutent et le travail de nettoyage va être considérable. Dans un premier temps, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 12 voix pour, 1 abstention, décide de recruter un agent au service technique en CDD pour 35 heures hebdomadaires, à raison de 7 heures journalières, du 1^{er} au 31 juillet 2019 avec une période d'essai de 15 jours.

III - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Pascal REGAZZONI présente à l'assemblée le rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de l'eau potable exercice 2018. A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 le SIEH va devenir un Syndicat Mixte.
- Pour les motifs cités précédemment dans le point I, la réception des Chatillon de France et d'ailleurs des 19 et 20 octobre 2019 est annulée à CHATILLON SAINT JEAN.
- Toutes les manifestations à la Salle Daniel ARDIN sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
- Le repas offert par la Commune aux Club des anciens est maintenu et le lieu sera communiqué ultérieurement.
- Bien entendu l'Eglise est fermée jusqu'à nouvel ordre également. Idem pour les écoles, les locaux accueillant les activités du GIL, la bibliothèque.

La séance est levée à 20h05

La Date du prochain Conseil Municipal sera arrêtée ultérieurement